

Image not found or type unknown



Arrêt sarl : les modalités

Par **ccousin**, le **03/04/2009** à **21:48**

Bonjour,
J'ai une SARL avec une autre associée et nous souhaitons arrêter l'activité car nous avons chacune de nouveaux projets. Le bilan est bouclé et bénéficiaire, des dividendes peuvent être débloqués, la trésorerie est positive et nous n'avons pas de biens immobiliers.
Quelles sont les modalités ? Comment liquider la trésorerie (une fois que les charges payées) ?
Merci de vos avis ... d'experts !
Clara